

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

CACI : Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la marche et la randonnée (précisez « en compétition » si vous voulez pratiquer le rando challenge Expert).

Première adhésion

Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

Renouvellement annuel de la licence

Le pratiquant doit attester avoir rempli le questionnaire de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées mais le certificat médical n'est plus exigé. Ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Si vous avez répondu non à toutes les questions du questionnaire santé alors joignez l'attestation sur l'honneur (voir page suivante) à votre bulletin d'adhésion.

Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée

Un CACI avec la mention « marche et randonnée en compétition » et daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir le questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Dans le cas contraire (un ou plusieurs réponses positives), il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.

Pour les mineurs

Aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Il faut que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) ait été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées

Si l'enfant a répondu non à toutes les questions du questionnaire santé alors joignez l'attestation sur l'honneur (voir page suivante) à votre bulletin d'adhésion.

Modèle attestation sur l'honneur pour les pratiquants majeurs

A remplir et remettre au club de randonnée avec le bulletin d'adhésion

Je soussigné M/Mme..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir :

- Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.
- Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée et/ou marche nordique lors de mon renouvellement de licence.

Date et signature

----- ✂ -----

Modèle d'attestation de réponses négatives au questionnaire de santé pour les sportifs mineurs

A remplir et remettre au club de randonnée avec le bulletin d'adhésion

Je soussigné M/Mme en ma qualité

de représentant légal de Prénom et NOM : _____

atteste avoir lu et compris l'ensemble des questions du questionnaire de santé pour les mineurs, renseigné ce questionnaire de santé (en présence du jeune) et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal